

2 Rencontres :

Mme REVERDITO, adjointe à l'urbanisme, recevra le 23 octobre dans son bureau de la mairie une délégation de notre CIL. Participeront à cette entrevue : le Président accompagné de: J. FEMENIA, A. BISCOS, F. POURCHIER. Une liste de questions lui sera préalablement transmise.

3 Invitations :

- 25 septembre : Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives
- 26 septembre : Cérémonie du Prix départemental des « Rubans du patrimoine 2014 »
- 4 octobre : vernissage exposition « Cervera attaque le fort »
- 9 octobre : 7^{ème} Vagabondages photographiques de Fabien Rigal : « Le Silence »
- 10 octobre : Ouverture du village des sciences
- 13 octobre : inauguration du restaurant scolaire Ernest Renan
- 14 octobre : vernissage des Arts d'aujourd'hui
- 19 octobre : vernissage exposition (dis)location ou le principe du bon voisinage

4 Inquiétudes :

4-1 Pourquoi la collecte au porte-à-porte des végétaux s'arrêtera-t-elle le 18 novembre ?

4-2 Qu'est-ce qui a motivé l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

Réponse : celle ci a augmenté pour toutes les communes de l'Agglomération suite à l'augmentation des « volumes récoltés » qui doivent ensuite être incinérés à la centrale de Lagoubran.

4-3 Lors des dernières fortes précipitations que nous qualifierons de « Centennales », les riverains du vallat du Loup à l'extrémité Est, proches du giratoire du Pas du Loup, ont vu leurs terrains inondés, ce phénomène ne s'était jamais produit. Il semble que la section de la buse qui conduit les eaux jusqu'à la mer (à Mar-Vivo) ne soit pas d'une section suffisante pour absorber ces fortes précipitations. N'y a-t-il pas une réflexion à mener sur ce sujet ? N'y aurait-t-il pas également un problème d'engorgement de cette buse par des détritux ?

5 Amélioration des liaisons Internet.

L'Entreprise « ORANGE » a en charge la pose du « maillage » de la fibre optique sur le territoire de notre commune (ainsi que de Six-Fours et Toulon) Deux responsables de cette entreprise, Mme BRETAGNE et son adjointe Mme BARRAUD, sont venues à notre rencontre le mardi 20 septembre dans la salle de la maison Jean BOUVET, pour nous présenter le projet de pose des liaisons « fibre » dans le secteur de La Seyne Sud. Les lotissements ainsi que les résidences multiples seront câblés en priorité. Il est demandé à chaque responsable de ces copropriétés de prendre contact avec ORANGE afin de mettre au point les modalités d'intervention. Bien vouloir nous contacter pour plus d'informations.

Notre collègue G. MATHIEU se chargera de vous renseigner.

6 Revue de presse :

- 11 septembre : la collecte des déchets verts redémarre samedi
- 14 septembre : la première vitrine des associations attire la foule
- 15 septembre : la circulation, une priorité pour les habitants des Mouissèques
- 15 septembre : Marc Vuillemot à Matignon pour défendre les quartiers populaires
- 24 septembre : les élus soutiennent Var Matin
- 25 septembre : la circulation bientôt fluidifiée aux Mouissèques
- 28 septembre : CIL des Sablettes : opération corniche propre « réussie »
- 29 septembre : journée initiée par les conseillers des quartiers Sud : A Janas, trop de soleil pour les champignons !
- 2 octobre : Polices nationale et municipale scellent leur partenariat
- 5 octobre : Feu vert pour le cinéma

7 Tour de table :

- Solange ARDOUIN, notre vice Présidente, en charge de notre site Internet a réalisé une nouvelle présentation de celui-ci. Il peut être consulté dès à présent.

- Louis GUYOT a déjà pris contact avec les représentants d'Orange afin de faire câbler son lotissement avec la fibre optique. Il évoque ensuite la rencontre, en compagnie de Francis POURCHIER, avec les représentants du lotissement « les Vergers de Janas » au cours de laquelle a été évoqué le problème de remplacement d'une conduite d'eau vers une borne d'incendie. Une lettre sera adressée à Mme MARMILLOT présidente de ce lotissement, par laquelle nous lui suggérons quelques conseils à suivre dont celui d'adresser un courrier à la mairie en évoquant la réalité de leur lotissement.

10h00 Fin de la réunion du bureau.

PROCHAINES REUNIONS
du BUREAU et de QUARTIER N° 5

(Secteurs 10 – 12 – 15)

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014

10h00

Restaurant « Le Lounge »
(Ancienne Auberge du Loup, 759 avenue Allende)



REUNION DE QUARTIER N° 4

Secteurs : 13 – 14 – 17

► Personnalités excusées :

- **M. le Maire**, retenu par une autre manifestation, n'a pu venir à notre réunion et nous prie de l'excuser
- **Mme Denise REVERDITO**, adjointe à l'urbanisme.
- **M. Gilles VINCENT**, Conseiller Général du canton La Seyne Sud

► Personnalités présentes :

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint en charge de la Sécurité, (en relations avec la Police Municipale) et représentant Monsieur le Maire.
- **Mme Danielle DIMO-LOPEZ**, Adjointe du Quartier Ouest.
- **Mme Sandra TORRES** Conseillère Régionale et Municipale.
- **M. Marcel Paul MAGAGNOSC**, Directeur Général des services Techniques.

Le Président accueille les participants, dont les nombreux adhérents et sympathisants du quartier qui ont répondu à notre invitation, et les remercie pour leur présence.

Traditionnellement, le Président évoque une liste de questions (synthèse des doléances formulées par nos adhérents), qu'il a remise au préalable aux intervenants afin qu'ils puissent apporter des réponses :

Sans plus attendre il évoque les questions prévues à l'ordre du jour :

1) Quand verrons-nous la réalisation du Giratoire Renoir/Bastian ?

Réponse que M. Gilles VINCENT nous a fait parvenir dans un courrier par lequel il nous informe du refus du nouveau propriétaire au sud du giratoire projeté, de céder la surface de terrain (75m²) nécessaire à la réalisation du projet initial, ce qui a imposé de revoir à la baisse les dimensions du giratoire.

Bien évidemment, ceci engendrera un certain retard dans sa réalisation.

Le projet de la mise en place d'une structure provisoire ne semble pas nécessaire vu que la réalisation définitive ne saurait tarder.

Dès que le giratoire sera terminé, le Conseil Général fera sauter « le bouchon » sur la RD559 (à hauteur des anciens établissements Baudisson) ce qui fluidifiera le trafic vers les quartiers Sud/Est de la commune et vers St. Mandrier (Le coût de cette dernière opération sera négligeable).

M. MAGAGNOSC nous rappelle que le Service Urbanisme de la mairie procède en ce moment à la révision du PLU. Il invite donc toutes les associations, et en particulier les CIL, mais également tous les citoyens à se rendre en mairie afin de consulter scrupuleusement le PLU actuel et ne pas hésiter à noter toutes les remarques possibles (réalistes évidemment). Une enquête publique suivra dans quelques mois.

M. ASTORE nous informe que les travaux de doublement de largeur de la RD 26 (derrière Auchan) vers l'échangeur autoroutier N°13 sont en cours de réalisation. La priorité est donnée à la construction du pont au dessus de la voie ferrée, car la SNCF nous impose cette « fenêtre » compte tenu des impératifs de circulation des trains (et de la coupure de leur alimentation électrique).

2) Chemin des « Quatre Moulins » au droit du N° 621 :

Nous constatons des éboulements du mur de soutènement et également à chaque grosse averse des débordements dans les propriétés privées en aval. Un projet de bassin de rétention, qui a motivé l'achat par la commune de ce terrain, n'a jamais vu le jour. Qu'en est-il aujourd'hui de ce projet ?

Réponse : la mairie n'as pas programmé la réalisation de ce bassin cependant les services municipaux s'engagent à entreprendre des travaux d'entretien du vallat sur les terrains privés, si les propriétaires riverains en sont d'accord. M. MAGAGNOSC évoque la pluie dite « centennale » que nous avons connue en septembre, et considère que très peu de communes sont équipées pour lutter contre ce genre de fléaux.

M. ASTORE nous indique que, suite à ces grosses averses, notre commune a fait une demande de « classement en catastrophe naturelle » et invite les citoyens victimes de quelques dommages que se soit, à se retourner vers leur assureur et constituer les dossiers règlementaires. Il n'est pas sûr que les services de l'Etat veuillent suivre cette demande de classement.

3) Chemin de la Croix de Palun.

La partie ouest de ce chemin communal N°208, est obstruée par une végétation envahissante.

De plus, ce qui devrait lui servir de chaussée a été depuis longtemps entièrement dégradé. De fait ce chemin est **bouché** et impraticable à toute circulation, une grille en interdit l'accès. Depuis de nombreuses années, notre CIL demande sa réouverture vers l'ouest ce qui permettrait aux usagers sortant du chemin Paradis, d'utiliser le giratoire de Janas en toute sécurité. Le lit du Vallat du Loup qui passe dans ce chemin est également encombré. En aval de la grille de fermeture du chemin, ont été réalisés des avaloirs devant permettre aux averses de s'écouler facilement dans le lit du vallat. Le manque d'entretien, fait que ces grilles, souvent obstruées, n'absorbent plus les grosses averses et ceci au détriment des riverains en aval qui se retrouvent systématiquement inondés.

M. ASTORE déplore cette situation mais indique que la réouverture vers l'Ouest de ce chemin n'est pas encore décidée (manque de budget) Cependant la commune envisage de réaliser l'entretien du lit du vallat.

Il est suggéré à tous les riverains de contacter « Allo La Seyne » pour intervention d'urgence et la Police Municipale en cas de constat d'incivisme (rejet de matelas sur la chaussée par exemple !) *M. ASTORE rappelle que les propriétaires des berges des vallats ont l'obligation d'entretenir le lit de ceux-ci, traversant leur propriété « en largeur et profondeur originelles ».*

Mme TORREZ intervient en précisant qu'après avoir fait de la prévention/explication, il faut passer à la répression. La Police Municipale doit être appelée dans tous cas d'incivisme constatés. Un exemple récurrent : les élagages de végétaux débordant sur l'espace public mettant en danger la vie de toutes personnes circulant sur ces voies, ainsi que les dépôts d'ordures sauvages alors qu'existent sur la commune tous les moyens de collectes et de réception en déchetterie ou à domicile en appelant le service des encombrants. M ASTORE précise que dorénavant la police municipale aura comme consigne de faire respecter la loi et toute la loi. Des rappels seront faits sur « Le Seynois ».

Le Président constate un très grand incivisme de la part de beaucoup trop de nos concitoyens et que leur comportement irresponsable est préjudiciable à la tranquillité et au bien vivre de tous.

4) Mise en sécurité du chemin de La Seyne à Bastian.

Le Président souhaite que soient installés sur ce chemin à hauteur des traversées de Bastian/Paradis des ralentisseurs du type plateaux traversants. De même le marquage au sol devra être ravivé ; il est indispensable que les panneaux de signalisation routière soient bien visibles et non enchevêtrés dans les végétaux envahissants ; ces derniers rendent la visibilité quasiment nulle à la sortie de ces deux chemins.

M. ASTORE rappelle son opposition à la pose de ralentisseurs type « dos d'âne ». Le rédacteur se permet une petite parenthèse : des ralentisseurs de ce type ont été installés autour du **superbe giratoire** réalisé sur l'avenue Delattre de Tassigny et ont un effet dissuasif sans pour autant être agressifs. Alors pourquoi pas sur nos chemins du grand Sud-Ouest ? La création de structures « étranglement » avec un marquage au sol plus efficace est proposée par M. ASTORE, tout ceci avant la fin de l'année 2014.

5) Le long de la RD2216 à hauteur du sommet dit « du Col d'Artaud », la structure bétonnée soutenant le puits de visite au-dessus du boyau de l'émissaire commun présente des traces de détérioration dues à l'ancienneté (rappel : ce puits a été réalisé en 1942/3)

M. G. VINCENT, responsable de l'entretien du réseau d'assainissement de notre commune, nous a fait savoir que les services d'entretien de l'émissaire ont été alertés et des travaux de consolidation seront entrepris en urgence. La structure est suffisamment solide et le risque d'effondrement quasiment nul.

6) Vallat de Vigne Longue sur le chemin Hugues : les eaux de ruissellement consécutives aux averses, transitent par un vallat privé provoquant quelques débordements dans le lotissement en aval. Les résidents de ce lotissement, demandent que la commune réalise des travaux sur le chemin Hugues afin d'éviter à l'avenir, les inondations de leurs biens.

M. ASTORE rappelle que les services publics n'interviennent pas dans les propriétés privées mais incitent fortement les propriétaires à maintenir en parfait état la section du vallat leur appartenant.

7) Demande du rafraîchissement des marquages au sol.

Réponse : A l'époque des rentrées scolaires, les marquages au sol sont systématiquement rafraîchis en priorité, aux abords de tous les établissements. Les marquages se poursuivent selon un calendrier préétabli.

8) Chemin de Donicarde : Réalisation future d'un lotissement de 18 maisons. A-t-il été prévu de réaliser les bassins de rétention ?

Réponse : OUI, le bassin de rétention sera réalisé pour l'ensemble du lotissement. Un usager du chemin s'étonne que la largeur du portail d'entrée de ce lotissement soit particulièrement étroite, il craint que des voitures n'entrent pas sur le terrain mais stationnent sur la route.

Réponse : la largeur est réglementaire et a été validée par le service Incendie Pompiers.

9) Chemin de Donicarde à Domergue :

Les résidants de ce quartier, dont la seule voie d'accès est particulièrement étroite, se plaignent de l'incivisme de certains qui stationnent leurs véhicules sur la voie communale créant ainsi des bouchons. Les véhicules des services publics, certains jours, ne peuvent plus accéder à l'intégralité des résidences. Ex. les ambulances ou les véhicules des Pompiers.

Ces résidants demandent que les services de la Police fassent des rondes bien plus fréquentes et qu'ils n'hésitent pas à verbaliser les contrevenants.

M. ASTORE promet que les policiers seront de plus en plus souvent sur le terrain et que la verbalisation fonctionnera à « plein régime ».

M. MAGAGNOSC rappelle qu'actuellement il n'y a aucun emplacement réservé permettant d'envisager des élargissements, par contre lors de la révision du PLU, il sera impératif d'envisager de tels emplacements. D'où nécessité d'aller consulter le PLU actuel en vue d'y apporter des modifications.

Concernant la « borne incendie », les services du SDIS ne considèrent pas nécessaire d'implanter une borne supplémentaire sur le chemin de Domergue.

10) Giratoire à l'intersection des chemins de Brémond et des Quatre Moulins : Pourquoi ne pas envisager d'intégrer dans sa surface une bande de terrain, rive nord, que le propriétaire semble disposé à céder à la commune ?

Dans l'immédiat, au début de l'année 2015, un giratoire en dur sera réalisé avec structure et panneaux biens visibles, comme le giratoire que Six-Fours a réalisé à l'entrée du chemin Pascal. Par contre, l'éventuel élargissement sur l'emprise au nord, n'est pas encore envisagé.

11) Pluviaux sur les chemins de Brémond et Donicarde : Une série de cinq grilles avaloirs du pluvial implantées depuis une vingtaine d'années sur la rive nord du chemin de Brémond, à hauteur du PK 981 n'ont jamais absorbé aucun écoulement d'eau, pour cause : elles sont situées en amont (l'eau n'a jamais remonté les pentes !) Par contre ces grilles coûtent très cher à la collectivité car souvent descellées et remplacées.

De plus, un « flash » se produit devant l'entrée N° 890 (juste en face du 981 !) les habitants prennent un bain de pieds à chaque averse. N'y a-t-il pas un remède à apporter à cette situation ? Par exemple : ouvrir un regard avec grille juste au dessus de la buse existante

M. ASTORE, résidant très proche de ce site, nous promet une visite in situ un jour de forte averse (impérativement)

12) Panneaux indiquant les « entrée » et « sortie » de ville : Nombreux panneaux ne sont pas toujours bien implantés et quelquefois inexistantes, ex. : à l'entrée par le chemin de Brémond en venant de Six-Fours, il n'y a pas de panneau sur la rive sud, alors qu'il en existe un rive nord signalant la sortie. Les panneaux « entrée » indiquent de fait que la vitesse de tous véhicules ne doit pas dépasser 50 km/h.

M. MAGAGNOSC explique qu'il n'est pas toujours aisé d'implanter un panneau réglementaire compte tenu quelquefois de la faible largeur de la voie. Cependant il nous informe qu'une campagne de rajeunissement de ces panneaux est envisagée dans un avenir proche. Il nous remet un document représentant ce que doivent être les panneaux réglementaires. De plus, il nous indique avoir demandé l'aval du Conseil Général pour connaître précisément les meilleurs emplacements possibles. A ce jour la réponse n'est toujours pas parvenue à la mairie.

13) Problèmes dus à certaines grosses flaques d'eau (flashes en langage technique) plusieurs fois dénoncés mais toujours pas réglés le long des chemins Brémond, Isnard, Quatre Moulins. A chaque pluie, ces flaques d'eau persistent plusieurs jours. Il suffirait simplement de les combler et inverser la pente. A quand une solution définitive ?

Réponse de M. MAGAGNOSC : priorité est donnée au traitement de celui du chemin des Isnards.

14) Question d'hygiène publique : Au 380 chemin de Brémond subsiste une fosse septique à ciel ouvert. Les propriétaires du terrain ne se sont toujours pas manifestés pour faire disparaître cette marre d'eau puante (gare aux moustiques ou autres rongeurs).

Le service SPANC (service public d'assainissement non collectif) de TPM a mis en demeure les propriétaires de réaliser les travaux de mise en conformité. Si pas de réaction, TPM fera réaliser les travaux et présentera la facture aux propriétaires (délais non communiqués).

15) Sécurité pour les piétons : Entrée du chemin Donicarde rive Nord une borne dite « chasse-roues » c'est-à-dire très utile en son temps pour les voitures à chevaux leur évitant de venir racler les murs de clôture en repoussant la charrette vers l'axe de la voie, protégeant ainsi les essieux de celle-ci. Malheureusement cette borne, qui ne mesure que 15 cm de haut est implantée dans l'axe du passage protégé pour piétons invisible de nuit, elle représente un danger réel pour ces derniers s'imaginant être en sécurité sur ce passage protégé. Nous demandons sa suppression.

Réponse : cette borne, considérée comme vestige du passé, doit être conservée. Par contre elle sera mieux signalée et protégée par la pose de deux J11 de part et d'autre. De plus, le passage piéton sera légèrement déplacé.

M. MAGAGNOSC nous informe qu'un inventaire du patrimoine de la commune sera entrepris et que la maison, ancienne « épicerie de la Donicarde » située au croisement de Donicarde et Col d'Artaud, pourra très bien y figurer.

INFORMATION : Projet d'extension de la « **fibre optique** » : Notre collègue Gilbert MATHIEU nous fait un rapide exposé de ce que sera bientôt la pose sur le territoire de notre commune du « Réseau Fibre Optique ». Nous suggérons, à qui le désire, de bien vouloir prendre contact avec notre CIL, M. MATHIEU est tout disposé à donner de plus amples renseignements.

12h00 : fin de la réunion de quartier.

Le Président invite cordialement tous les participants à lever le verre de l'amitié.

Info de dernière heure : le regroupement au troisième étage de la mairie technique des services municipaux actuellement logés dans les préfabriqués situés au dessus de l'actuelle déchèterie, permettra la mise en place d'un dispositif de décharge plus approprié dans les bennes en contrebas. Plus de tours de reins !

Le Secrétaire de séance
Francis POURCHIER

Le Président du CILLSOS
Jean-Claude BARDELLI

Copies à:

- M. le Maire de la Seyne sur Mer
- Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux aux bons soins de M. le Maire
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier
- M. le Commissaire Fabrice BUIL, Police Nationale
- M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise
- M. le Directeur de la Police municipale
- Mme OBINO, Police municipale, service Prévention des Risques
- MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne
- M. DECHIFFRE correspondant de Var Matin
- M. Philippe MARTIQUENQ, président du CSMS
- COLLECTIF des CIL
- Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (16)
- Info/diffus 1- 2- 3- 4
- Archives CILLSOS 2014